



LA

JUN
2016
NO 28

GAZETTE



**Consulter:
une rencontre de qualité**



Nouveau!

Le site de Couple et Famille a été relooké!
www.coupleetfamille.ch



Bonne visite!

FMC Fondation
Meyrinoise
du Casino

Nous tenons à remercier chaleureusement
la Fondation Meyrinoise du Casino
 pour le financement des deux numéros de La Gazette 2016.

**Couple
et
Famille
c'est...**

Une association à but non lucratif créée en 1979, soutenue et financée par l'ECR (Eglise Catholique romaine de Genève), la République et le canton de Genève, les dons et le produit de ses activités.

Elle est membre de COUPLE+, de la FGeM (Fédération Genevoise MédiationS), d'Avenir Familles, du collectif Enfant et Séparation et du CAPAS (Collectif d'associations pour l'Action sociale).

Son objectif est de soutenir et d'accompagner les familles et les couples dans les difficultés relationnelles qu'ils rencontrent. Elle est ouverte à tous, dans le respect des convictions et des valeurs de chacun. Elle propose des consultations conjugales, familiales, parentales, de la médiation familiale et de la médiation parents-ados.

Pour connaître plus en détails nos prestations, nous vous invitons à consulter notre site

www.coupleetfamille.ch

Avec le soutien de

l'Eglise catholique
romaine de Genève

ECR EGLISE CATHOLIQUE
ROMAINE - GENÈVE
EN MARCHÉ À VOS CÔTÉS!

et

la République et
canton de Genève





SOMMAIRE

NEWS 2

EDITO 3

Monika DUCRET

INVITÉ POUR VOUS 4

Je, tu, il, nous...de la conjugaison à la conjugologie

Jean Maurice BLASSEL, psychanalyste
Véronique HÄRING

COUPLE 8

Le conseil conjugal

Monika DUCRET

UN PARTENAIRE SE PRÉSENTE 9

COUPLE+

FAMILLE 10

Les deux mains du thérapeute
Francis RITZ, psychiatre, thérapeute de couple et de famille

Véronique HÄRING

MEDIATION FAMILIALE 14

Le médiateur, co-créateur de solutions

Pierre-Alain CORAJOD

Sylvie WEGELIN, médiatrice familiale 16

Pierre-Alain CORAJOD

À LIRE 18

Le conseil conjugal et familial
Repères historiques, institutionnels et cliniques

de Geneviève VALLA-CHEVALLEY
Odile TARDIEU

Comment reconnaître que nous sommes en présence de la bonne personne, du « bon thérapeute » lorsque nous recherchons de l'aide pour nous-mêmes, notre couple ou notre famille en difficulté, ou lorsque nous sollicitons l'accompagnement d'un médiateur familial sur le chemin de la séparation ?

C'est à cette question délicate que l'équipe de Couple et Famille s'est attelée à répondre. Pour ce faire, une fois n'est pas coutume, pas moins de trois invités vont apporter leur éclairage. Leurs regards nous apportent des éléments utiles pour s'orienter au mieux dans l'offre, si abondante aujourd'hui, de la relation d'aide.

Premièrement, *Jean Maurice Blassel*, psychanalyste, psychanalyste de couple et Président fondateur de l'Institut de Psychanalyse de Couple (Ipsyc), décrit les enjeux de la rencontre thérapeutique, certains éléments qui définissent sa qualité et enfin, les différents registres à travers lesquels le professionnel écoute et accueille un couple.

Deuxièmement, nous avons rencontré le *Dr. Francis Ritz*, psychiatre et thérapeute de couple et de famille. Selon lui, les outils dont dispose un bon thérapeute sont à la fois acquis à travers sa formation, mais aussi appris dans sa prime jeunesse. De cet apprentissage dépend sa capacité à entendre son patient émotionnellement et à lui offrir un cadre sécurisant, propice au changement. Dans une société qui oppose trop souvent « épanouissement » et « contraintes conjugales ou familiales », il nous rappelle combien le groupe d'appartenance (couple, famille) peut être un creuset sécurisant pour favoriser la maturation et l'épanouissement de ses membres.

Enfin, *Sylvie Wegelin*, médiatrice familiale et anciennement juge civile, juge des tutelles et juge pénale, nous dépeint l'intégration de la médiation familiale dans le paysage juridique genevois. Elle nous éclaire sur les réalités du juge qui doit prendre des décisions à la lumière des arguments exposés par les « gladiateurs » au service de leur client. En sortant du registre factuel, le médiateur est, quant à lui, à l'écoute des aspects émotionnels et affectifs des médiés pour entrer dans une logique de négociation en vue d'élaborer, ensemble, une convention qui satisfasse les deux parties.

Monika Ducret, psychologue et conseillère conjugale présente le conseil conjugal, ses spécificités et les différences qui existent avec les professions, telles que la psychiatrie et la psychothérapie.

Pierre-Alain Corajod, médiateur familial, expose l'approche de la médiation familiale lorsqu'il s'agit de détricoter à tous les niveaux une relation de couple.



Monika DUCRET
codirectrice



Jean Maurice BLASSEL

*Psychanalyste
Psychanalyste de couple
Président fondateur de
l'Institut de Psychanalyse
de Couple (Ipsyc)*



Je, tu, il, nous... de la conjugaison à la conjugologie



*Propos
recueillis par
**Véronique
HÄRING**
psychologue
conseillère
conjugale*

A une époque où les possibilités et les offres de thérapie n'ont jamais été aussi nombreuses et variées, comment faire pour choisir un thérapeute? Quels seraient les critères, les points de repères qui permettraient à nos lecteurs, en quête d'une aide pour leur couple, de s'assurer qu'ils seront bien accompagnés? Qu'est-ce qu'un «bon» thérapeute de couple ou un «bon» conseiller conjugal selon vous?

C'est une question pertinente, mais en même temps extrêmement complexe. Il y a tellement d'enjeux sous cette question. Premièrement, il nous faut préciser si les critères de «bon» thérapeute de couple ou de «bon» conseiller conjugal sont ceux des professionnels ou ceux des conjoints qui consultent. Je préfère partir du point de vue des conjoints, et là tout dépend de ce qu'ils attendent. Au niveau le plus élémentaire, leur impression sur le praticien va dépendre de leur sentiment d'être bien accueillis et écoutés. Si tel est le cas, ces personnes auront déjà, une impression favorable. Ensuite, cette première

impression se confronte à l'attente envers le professionnel. Par exemple, si les partenaires espèrent que le spécialiste va réussir magiquement à changer le conjoint, l'impression à l'égard du professionnel sera teintée de cette attente et le thérapeute risque alors d'apparaître comme «mauvais» s'il ne peut accepter cette attente. Accepter cette commande ne veut pas dire s'efforcer d'y répondre. Du point de vue des conjoints, un «bon» thérapeute de couple ou un «bon» conseiller conjugal est, à mon avis, le professionnel qui répondrait à leurs attentes de changement.

Qu'est-ce qu'un couple consultant est en droit d'attendre, au minimum, du professionnel qui l'accueille?

Les critères qui me viennent spontanément à l'esprit relèvent essentiellement du bon sens. Des consultants sont en droit d'attendre un professionnel qui écoute sans juger, qui accorde autant d'intérêt à l'un qu'à l'autre, qui ne demande pas un tarif exorbitant, qui sait se mettre à leur niveau sans imposer sa propre vision de ce

qu'il considère bon pour eux, ni leur dicter une conduite à suivre.

Qu'est-ce qui se joue lors du premier entretien? Quels sont les enjeux, tant du côté du couple que du professionnel?

Du côté du couple, je pense que ce qui se joue surtout c'est «est-ce qu'on va me donner raison?»... «est-ce qu'on va m'aider à obtenir ce que je recherche?»... «est-ce qu'on va me juger?»... «est-ce qu'on va me faire des reproches?», etc... Donc il y a souvent une énorme angoisse. Les consultants se souviennent rarement des propos de la première séance. Ils retiennent une impression, car une grande part du contact se joue au niveau non verbal. Pour le thérapeute, tout dépend de son expérience. En début d'exercice, on est tous à peu près aussi apeurés que les conjoints! On se demande «est-ce qu'on va être bon?»... «est-ce qu'on va dire des bêtises?»... «est-ce qu'ils vont revenir?»... «est-ce qu'on va bien comprendre?», etc... Puis, avec l'expérience, il y a une certaine sécurité qui se met en place.



On entend souvent dire qu'il faut qu'une alliance thérapeutique s'établisse entre le patient, en l'occurrence le couple, et le thérapeute pour créer des conditions favorables au travail thérapeutique. Qu'en pensez-vous? Est-ce une condition pour vous?

La notion d'alliance est lourde de sous-entendus. Dans un couple, elle renvoie à un symbole porté au doigt. Elle symbolise l'union; mais l'alliance rappelle aussi le terme d'«allié» qui, lui, appartient au registre militaire. Donc, il faut être prudent avec ce qu'on met sous ce terme. Peut-être d'ailleurs qu'entre nos deux pays, nous n'y mettons pas tout à fait la même chose. Donc, face à un couple, on peut utiliser l'alliance dans le sens marital, c'est-à-dire «faire alliance», «faire couple avec eux»; mais on peut l'utiliser aussi dans le terme plus militaire, c'est-à-dire «avec qui on va s'allier contre qui?».

C'est ce qui est ressenti dans certaines situations quand l'un des deux se plaint du thérapeute: «il a pris le parti de mon mari!»

Oui, vous voyez bien combien cette notion peut devenir ambiguë dans ce contexte. Personnellement, je n'utilise pas ce concept d'alliance et je ne cherche pas à créer d'alliance. D'après mon expérience, c'est un intérêt pour notre façon de travailler qui se crée petit à petit, parfois, ce n'est pas le cas. Même en étant aussi sympathique que possible, il y a des gens à qui notre tête ne revient pas et réciproquement, et ça ne fonctionne pas. De mon

point de vue, c'est davantage dans le fait de pouvoir accepter ce qu'on nous demande, ce qu'on attend de nous, sans s'en offusquer, sans faire des remarques désagréables, qu'un climat de confiance peut se développer. Et ensuite, favoriser la construction de ce que certains appellent une alliance thérapeutique. Mais celle-ci oscillera quand même toujours, plus ou moins, entre le sens marital et militaire.

Donc, plutôt qu'une alliance, ce qui est important, c'est surtout de réussir à créer un climat de confiance dans l'espace de la rencontre thérapeute-couple?

De confiance et de respect, ce qui n'est pas toujours facile à garantir lorsqu'à certains moments, des horreurs sont proférées.

Comment aidez-vous un couple qui arrive en consultation, chacun ayant la conviction que le problème c'est l'autre?

En séance de couple, chacun est convaincu que le problème vient de l'autre. Sinon, ils consulteraient éventuellement seuls mais pas en couple. Donc, c'est toujours comme ça: le problème c'est l'autre. Alors, je reformule la problématisation de chacun, je reconnais la manière dont chacun se représente le problème. Je peux le dire ainsi: «si je comprends bien, c'est comme ça que vous voyez le problème». C'est une façon de se décaler de la plainte pour arriver à une certaine représentation de la plainte.

Pourtant ne dit-on pas que dans un couple c'est 50-50? Comment faites-vous comprendre au couple la co-responsabilité dans le problème relationnel?

On ne peut pas faire com-

prendre un point de vue, s'il n'est pas acceptable par les conjoints. Si je veux faire comprendre une co-responsabilité, j'impose mon point de vue, ma propre représentation. Et comme je suis en position de professionnel, je signifie que ma représentation est meilleure que la leur. De plus, si je pars du principe que c'est 50-50, je suppose une interaction entre eux, sur la base d'un élément commun. C'est 50-50 par rapport à un même élément. Or, c'est justement sur l'idée d'un même élément qu'ils s'affrontent. Par exemple, chaque conjoint peut se sentir dominé par l'autre, mais ils peuvent rarement accepter l'idée que la domination est un élément commun de leur couple. Nous pensons, nous, une co-responsabilité, une communauté de responsabilités. Mais en début de travail, les conjoints se vivent souvent «victimes» et non pas «co-responsables». Ils se vivent victimes du manque de communication, d'amour, de fidélité, de tendresse, etc. Ils se vivent rarement co-responsables, même s'ils l'admettent parfois par politesse. C'est petit à petit, par le travail de réflexion en commun que se construit la représentation d'une co-responsabilité. Mais ce travail peut prendre des mois, parfois il ne peut pas se mettre en place!

Comment est-ce qu'un professionnel écoute? Avec «quoi» écoute-t-il?

De mon point de vue, un professionnel écoute avec une combinaison de quatre registres. Le premier concerne les informations empiriques, elles proviennent des expériences qu'il a lui-même vécues: son propre couple, celui de ses parents, de ses enfants, d'amis, etc. Un professionnel



qui a vécu plusieurs séparations ou divorces n'entend pas de la même manière que quelqu'un qui a fait sa vie avec un seul conjoint. Puis, intervient un deuxième registre, qui concerne les informations socio-historiques : les codes, les normes, les valeurs du groupe d'appartenance auquel appartient le thérapeute. Ces informations empiriques et socio-historiques sont omniprésentes ; à notre insu, elles nous servent de guide, ce sont nos modèles spontanés de perception d'un couple.

Nous sommes tous imprégnés par les valeurs, les normes de nos groupes d'appartenance ?

Oui, bien sûr. Par exemple, un professionnel qui travaille avec des couples de SDF comprend très vite que beaucoup de ces couples n'ont ni les mêmes normes ni les

mêmes valeurs que ceux qu'il rencontre en cabinet. Et lui même, qui n'appartient généralement pas au groupe SDF, comment travaille-t-il avec cette confrontation de codes sociaux ? Chaque groupe social développe des codes, des normes, des valeurs, des idéologies à travers lesquels les membres de ce groupe évaluent la « normalité » d'un couple.

L'« école » du thérapeute est-elle également déterminante dans sa compréhension des problèmes ?

Oui, c'est le troisième registre de l'écoute. Il concerne les informations « référentielles », celles qui servent à s'identifier et être identifié comme membre d'un groupe professionnel en utilisant les concepts et théorisations de ce groupe. Par exemple, si vous vous identifiez systémicien, vous allez tout entendre à partir des théories du système ; lacanien, vous allez tout entendre

à partir du phallus, du réel, de l'imaginaire et du symbolique ; freudien, vous allez partir de la pulsion ; kleinien, vous allez entendre du côté de la bonne ou de la mauvaise mère, etc. Enfin, il existe un quatrième registre de l'écoute, celui des informations contextuelles. Elles concernent la singularité de la rencontre. Ce jour-là, vous recevez ce couple-là, et vous-même, vous êtes en forme, vous avez bien ou mal dormi, vous êtes joyeux car les vacances approchent, ou vous êtes fâché avec votre conjoint, ou vous venez d'apprendre que votre enfant est malade, etc. Les informations contextuelles sont celles du moment où vous recevez ce couple.

Tous ces registres sont présents dans la rencontre et se mélangent ?

Oui et ce mélange rend la rencontre imprévisible. Ce qui est sûr, c'est que plus quelqu'un partage vos normes sociales,





vos représentations au niveau du couple, et du travail psychologique en couple, plus la rencontre peut être facilitée, plus vous aurez l'impression de comprendre ce couple. Plus les conjoints s'éloignent de vos expériences personnelles, de vos codes sociaux et de vos enjeux d'appartenance, plus la rencontre peut être compliquée.

Pour le thérapeute ou pour le couple ?

Des deux côtés. Lorsque nous sommes complètement perdus, toutes nos informations, empiriques, intellectuelles, et sociales, se condensent autour d'une conjugologie. Une conjugologie est un discours mythique à propos du couple qui s'impose à nous et nous sert de point de repère lorsque que nous sommes perdus face à un couple.

Pourriez-vous nous donner un exemple ?

Une conjugologie, très répandue chez les professionnels du couple, repose sur le mythe chrétien de l'amour divin, donc indéfectible. Animé par ce mythe, le professionnel cherche à comprendre ce qui perturbe l'amour dans ce couple. Il pense, par exemple, à une rigidité collusive ou à un pacte dénégatif, etc... Il pense à un amour empêché par tel ou tel symptôme. Il oublie que, peut-être, ce couple est tout simplement en bout de course. C'est une conjugologie extrêmement fréquente dans la littérature. Beaucoup d'auteurs théorisent sur les souffrances conjugales comme s'il s'agissait toujours d'un

amour contrarié. Ils évacuent l'éventualité d'une relation dont la fin annoncée suscite d'importantes angoisses partagées.

Les couples n'ont peut-être pas conscience eux-mêmes que la raison de leurs difficultés est la fin de leur histoire ?

Souvent, au moins l'un des conjoints espère qu'un thérapeute va faire un miracle, tellement l'angoisse d'une séparation est insupportable. Beaucoup de partenaires éprouvent une angoisse catastrophique à l'idée d'une séparation; ils ont besoin de consulter pour endiguer cette angoisse.

Quelle différence faites-vous entre un thérapeute de couple et un conseiller conjugal ?

A nouveau, cela dépend de quel point de vue on se place. En France, c'est surtout une différence de formation... et beaucoup d'enjeux narcissiques, de luttes de pouvoir stériles, de reconnaissance à telle ou telle catégorie professionnelle. Les conseillers conjugaux et les thérapeutes de couple ont souvent des trajectoires d'études et de professions différentes. La distinction entre ces deux pratiques est trop souvent entachée de hiérarchisation, de catégorisation entre classes sociales. Pour certains professionnels, le terme «thérapeute» est plus valorisant, plus noble, que celui de «conseiller conjugal». Pour les personnes qui consultent, en revanche, je dirais qu'elles ne font pas grand cas de cette différence. Certaines sont rassurées par le terme «conseiller conjugal», elles ont l'impression qu'on va leur donner des conseils. D'autres cherchent un «thérapeute» parce qu'elles sont dans l'idée

d'un soin par un technicien et que ce terme -thérapeute- est dans l'air du temps.

La notion de «thérapeute» renvoie à l'idée de soin, de maladie. Or, faut-il considérer les problèmes de couple comme une maladie ?

En effet, le terme «thérapeute» suppose un soin par rapport à un dysfonctionnement, par opposition à un «bon» fonctionnement. «Thérapeute de couple» est donc une expression ambiguë. Pour les partenaires, n'oublions pas que même s'ils admettent que leur couple est malade, c'est en priorité l'autre qu'il faut soigner.

Finalement, qu'on rencontre un thérapeute de couple ou un conseiller conjugal, si on se sent bien avec la personne, peu importe son étiquette professionnelle ?

Absolument, pour la grande majorité des conjoints qui consultent le titre n'est pas la priorité. Mais ce titre est souvent un enjeu de distinction sociale pour le praticien. Pour ma part, je n'oppose pas conseiller conjugal et thérapeute de couple, je différencie le travail de consultation et le travail d'analyse. Le travail de consultation permet que se représentent les problématiques de chacun et les attentes au sujet de l'avenir. C'est un travail à part entière qui peut déboucher ou non sur un travail analytique. Quant au travail d'analyse, il n'a pas pour objectif la suppression d'un dysfonctionnement conjugal -ce qui d'ailleurs supposerait la définition d'une norme de bon fonctionnement-, il vise l'élaboration des plaintes, symptômes et souffrances au sujet du couple ■



Le conseil conjugal



**Monika
DUCRET**
conseillère
conjugale

Historiquement, le conseil conjugal est apparu en Allemagne dans les années 20, puis aux Etats-Unis dans les années 30. En France, l'arrivée de la contraception orale en 1950 a été l'occasion d'offrir des lieux d'écoute professionnelle pour les couples. A l'origine, le conseiller conjugal ne s'occupait que des questions en lien avec le contrôle des naissances, les difficultés relationnelles restant dans le champ privé ou celui des églises. Peu à peu, les problématiques abordées avec le conseiller conjugal ont englobé tous les aspects de la relation de couple, à savoir l'intimité, l'affectivité et les liens familiaux. Cette évolution est allée de pair avec la professionnalisation du métier en devenant une formation post-grade HETS validée par un DAS. Actuellement, elle est repensée dans sa forme pour encore mieux s'ajuster aux réalités du terrain. L'originalité et la grande force de cette formation est l'alliance entre la théorie et la pratique. La pratique consiste en un stage dans un lieu de consultation conjugale assorti d'un accompagnement par un professionnel (supervision). Au niveau théorique, la formation transmet une vision multiréférentielle des problématiques conjugales par l'étude des approches systémique, psychanalytique et psychosociale. Ce large éventail théorique permet au conseiller conjugal de développer une écoute à plusieurs ni-

veaux incluant les contextes familiaux, sociaux et culturels.

Cette formation est ouverte à tout candidat au bénéfice d'un titre délivré par une Haute école de travail social, de la santé ou d'une licence en sciences humaines. Cette ouverture offre ainsi la possibilité à des parcours professionnels différents et à des expériences de vie importantes d'en faire un bagage original dans le développement d'une écoute professionnelle.

Le conseil conjugal est centré sur la relation de couple. Le professionnel apporte une aide psychologique aux couples confrontés à des difficultés relationnelles, affectives, sexuelles ou à la recherche d'une meilleure communication. Cette démarche permet également de mieux se comprendre en mettant en lumière son propre fonctionnement relationnel ou de faire mûrir une décision de séparation dans un contexte familial moins dramatique.

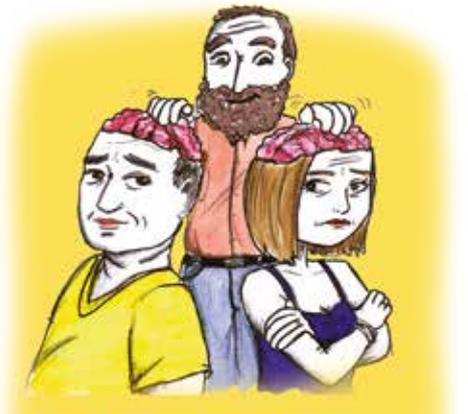
Le conseil conjugal s'exerce majoritairement dans le cadre d'institutions sociales à but non lucratif comme notre association Couple et Famille, garantissant la confidentialité et la neutralité sur les plans politique et confessionnel.

La différence majeure avec un psychologue et un psychiatre réside dans le parcours professionnel, académique pour le premier et médical pour le second. La pathologisation des difficultés conjugales permet un remboursement des séances chez le psychiatre ou le psychologue-psychothérapeute par les caisses maladies, de base ou complémentaires. Couple et Famille propose des tarifs de consultations pour les couples tenant compte du revenu, offrant ainsi à des bud-

gets serrés la possibilité de profiter d'une aide professionnelle.

Au-delà des différences de parcours professionnels, la rencontre entre un couple en difficulté et un professionnel du couple est une histoire de ressenti: celui d'être compris et rassuré. Pour le couple, l'enjeu est très important: vont-ils pouvoir sortir de l'ornière dans laquelle ils sont tombés avec leurs disputes incessantes ou faire naufrage et repartir séparés?

Lors de la première séance, cet enjeu, traversé par des angoisses multiples, est palpable pour les trois protagonistes. Le thérapeute, par la qualité de son écoute, de sa présence chaleureuse et rassurante et des questions qu'il pose, commence son travail de compréhension de la dynamique relationnelle. Le but de la première



séance est de sortir le couple de ses certitudes qui bloquent et enferment pour ouvrir vers des possibles qui éclairent et donnent un autre sens aux crises.

Consulter un professionnel pour son couple en difficulté, c'est se donner une chance de comprendre ce qui se passe, découvrir son fonctionnement relationnel, les attentes réciproques parfois impossibles à combler et surtout parler d'amour ■



couple+

Fédération romande et tessinoise des services de consultations de couples

La fédération rassemble les services de consultations pour les couples des huit cantons romands et du Tessin.

Elle a pour but :

- *de promouvoir la consultation de couple en institution*
- *de garantir la formation des professionnel-le-s*
- *de favoriser toute activité professionnelle en lien avec le couple*
- *de soutenir la collaboration entre ses membres*
- *d'encourager une politique sociale en faveur des couples et des familles*

Les services membres offrent une aide aux couples sans distinction d'état-civil, de confession ou d'orientation sexuelle, en travaillant en accord avec l'évolution de la société et la mouvance de la définition du couple (marié, non marié, séparé, avec ou sans enfants, multiculturel ou non, multiconfessionnel ou non, hétéro ou homosexuel) et de la famille (traditionnelle, monoparentale, recomposée, homoparentale).

Ils sont attentifs à apporter une pratique éthique, bienveillante et respectueuse, dans le respect des valeurs des personnes, de l'intérêt des enfants éventuels et adaptée à la situation financière du couple.

www.coupleplus.org



INVITÉ

Dr. Francis RITZ

*Psychiatre,
thérapeute de couple
et de famille*



Propos
recueillis par
**Véronique
HÄRING**
psychologue
conseillère
conjugale

Les deux mains du thérapeute

Quelles sont les qualités d'un bon thérapeute selon vous ?

Je pourrais dire que le bon thérapeute est en partie inné, en partie acquis. Acquis grâce à sa formation, son expérience, ses connaissances théoriques, sa maîtrise des concepts et des techniques propres à son école (psychanalyse, thérapie cognitivo-comportementale, thérapie systémique, etc...) et inné, dans le sens «acquis dans la prime enfance» grâce à la qualité d'attachement qu'il a connue dans sa famille d'origine et qui a forgé ses premiers liens. Cette expérience de base va avoir une influence certaine sur sa manière de «s'attacher» à ses patients et d'entrer en relation avec eux. On est au cœur du modèle de l'attachement développé par le psychiatre et psychanalyste anglais John Bowlby dans les années 50.

Pourtant la nature du lien est fort différente ?

Bien sûr, mais ce qu'il a appris, bien avant le langage verbal, c'est la manière dont se régulent les émotions dans la relation interpersonnelle. L'anthropologue René Girard,

membre de l'Académie Française, décédé l'an dernier, a très bien évoqué le mimétisme qui soutient cet apprentissage. En expérimentant mille et mille fois la façon dont l'autre pondère, filtre et régule ses émotions dans la relation, l'enfant -éventuellement futur thérapeute-, réalise alors, par mimétisme, ce micro-apprentissage de la gestion des émotions. On sait que toute relation est un mélange d'amour et de haine, d'attraction et de répulsion, d'envie de rapprochement et de désir de mise à distance. Pour construire un attachement sécure, il faut une capacité à équilibrer ces deux pôles, ces forces affectives opposées. Le bon thérapeute a cette capacité de régulation, d'autant plus s'il l'a déjà vécue lui-même : il peut alors s'approcher émotionnellement de son patient, sans se «coller» à lui, sans être envahi par les émotions de l'autre, les confondre avec les siennes ou envahir le patient de ses propres émotions, et il sait ne pas être trop loin ni exprimer des réactions de prestance à des moments où il se sent menacé, agressé, alors qu'il n'y a pas raison de l'être encore.

C'est l'art d'une rééquilibration permanente ?

Oui, afin de pouvoir rester apaisant et à la bonne distance, c'est-à-dire ni trop loin, ni trop près, car dans ces extrêmes, le thérapeute n'est plus aidant.

Ces compétences-là ne s'apprennent évidemment pas dans les facultés !

En effet. Mais pour ceux qui sont moins gâtés par la vie, un travail thérapeutique didactique ou simplement la maturation personnelle, peuvent permettre une poursuite de ces micro-apprentissages tout au long de la vie. L'acquis peut bonifier l'inné dans une mesure non quantifiable d'avance. Même si les premiers apprentissages sont déterminants, on peut continuer à imiter toute sa vie pour apprendre. Ceux qui ont eu des petits enfants se souviennent combien ils adorent théâtraliser d'innombrables scènes de la vie familiale, imitant les parents pour apprendre. Un processus analogue peut se mettre en place dans tout contexte de la vie, notamment dans celui d'une thérapie où le patient peut apprendre à réguler de mieux



en mieux ses émotions en observant, mille et mille fois, son thérapeute interagir avec lui.

Peut-on parler d'intelligence émotionnelle ?

Oui, on peut nommer intelligence émotionnelle ce qui est en fait un automatisme bien acquis, sans intellectualisation, de régulation de ses émotions et des émotions de l'autre dans la relation. La personne qui est dans un attachement sécurisé est capable d'une empathie «innée» - acquise dans le petit âge - qui lui permet de tenir compte des émotions de l'autre pour éviter de les faire déborder tout en se gardant, évidemment aussi, de déborder lui-même, ceci grâce à une distance chaleureuse et adéquate. Donc, au fond, un thérapeute qui a un attachement sécurisé sait faire automatiquement

trois choses simultanément : réguler ses propres émotions sans verser dans les extrêmes de l'amour fusionnel ou de la haine rejetante, tenir compte des émotions du patient et faire en sorte qu'elles soient mobilisées, mais pas envahissantes et enfin, conserver une attitude chaleureuse et apaisante, sans céder à des interprétations dictées par ses résonances personnelles qui le mèneraient à développer des contre-attitudes inadéquates.

Dans une thérapie, il est donc bon d'exprimer ses émotions, mais pas trop ?

Les études en neuropsychologie ont montré qu'un excès d'excitation émotionnelle mène à un état d'irrationalité. Le cerveau est noyé et il n'y a plus aucune réactivité pour fonctionner, apprendre

et être en relation. Dans le cadre d'un processus thérapeutique, il faut, bien sûr, mobiliser les émotions, sinon il ne se passe rien, mais il faut également les apaiser pour éviter qu'elles ne submergent la personne, car au-delà d'un certain seuil, plus aucun travail thérapeutique n'est possible. La dynamique doit être «mobiliser, puis apaiser, mobiliser, puis apaiser...»

C'est la «recette» d'une thérapie efficace ?

C'est, en tous cas, ce qui permet qu'un travail puisse avoir lieu. Autrefois, on pensait qu'en déstabilisant, en forçant la remise en question, on créait le mouvement, le changement positif. Aujourd'hui, on sait que si les gens sont hors de leur état de tranquillité en permanence, ils ne progressent pas. Les travaux en neuropsychologie sur le syndrome post-traumatique mettent en évidence qu'un processus thérapeutique est constructif si le leader ou le thérapeute est capable de maintenir le patient sur les «rails», c'est-à-dire qu'il ne déborde pas émotionnellement, ce qui tendrait à paralyser le processus. On sait aussi que le fait de demander à une personne qui a subi un trauma d'y repenser, provoque un «allumage» de tout le cerveau : le processus mnésique ne se fait pas et elle ne parvient même plus à se souvenir de ce qui vient d'être discuté. Donc pour que le processus reste vivant et utile, il faut une certaine tension, mais pas trop.

L'art du thérapeute consiste à savoir garder le patient dans cette zone de «sécurité cérébrale» ?



Exactement. Pour ce faire, il use de ses compétences à sentir où en est l'excitation de l'émotion du patient pour le maintenir dans une zone de calme qui soit favorable au processus thérapeutique. Le thérapeute doit en tout temps passer deux messages : rassurer et soutenir d'une part, confronter, déstabiliser d'autre part. Avec une main il soutient, avec l'autre il confronte.

S'il ne se sert que d'une main, le patient tourne en rond... ou s'en va ?

S'il ne fait que soutenir, il est homéostatique, il permet au patient de rester dans sa zone de confort sans rien changer à ses fonctionnements ; s'il ne fait que confronter, les gens interrompent le travail parce qu'ils sont poussés vers un niveau de sécurité insuffisante et ne parviennent pas à entrer dans un processus de changement.

Jusque là, nous avons eu en tête la relation thérapeutique «thérapeute-patient individuel». Qu'en est-il quand le patient est une famille ?

Comme dirait Sempé : tout se complique ! Selon le fondateur de la thérapie contextuelle Ivan Boszormenyi-Nagy, face à une famille -ou face à un couple-, il faut de la partialité multidirectionnelle, à savoir de la confrontation et du soutien fort à chacun. Mais, en plus, sur un autre plan logique, au-delà du rapport avec chaque membre de la famille ou du couple, il faut avoir la capacité de concevoir le

groupe familial ou conjugal comme un corps unique, vivant -c'est la condition de base pour être thérapeute systémicien.

Donc tout ce qui existe au niveau de la relation thérapeute-individu (confrontation, soutien, affection, contre-attitude,...) se retrouve entre le thérapeute et le groupe ?

Exactement. Il y aura entre le thérapeute et le corps-groupe des attitudes et des contre-attitudes de la même manière qu'entre le thérapeute et son patient. Par exemple, un thérapeute qui a plusieurs expériences de séparation de couple dans sa vie aura des mouvements transférentiels et contre-transférentiels différents face au groupe couple qui le consulte qu'un thérapeute qui a fait toute sa vie dans un même couple.

Il pourrait ne pas apporter autant de soutien au corps «couple», même si par ailleurs il apporte un soutien certain à chacun des individus ?

C'est parfois le cas de thérapeutes qui, recevant par nature des gens en souffrance dans leur relation risquent de passer un peu vite le message «vous avez des difficultés de couple ? Afin de vous réaliser en tant qu'individu, quittez votre partenaire», ce dernier ne pouvant être vu à ce moment-là que comme une entrave à la réalisation de soi.

Dans certains cas, ce choix est nécessaire et représente la meilleure solution ?

Oui bien sûr. Mais c'est un encouragement qui parfois découle soit d'un manque d'«affection» pour l'entité

couple ou famille, soit d'une absence de prise en compte du groupe en tant que tel. Du fait des théories qui la sous-tendent, l'approche systémique relativise tout particulièrement les avantages de l'individualisme souverain que prône tellement notre société actuelle, mais qui, malheureusement, se paie plus souvent qu'on ne le pense du prix de l'isolement, de la solitude et de l'effondrement psychique par absence de groupe d'appartenance. La séparation amène souvent beaucoup de difficultés et de souffrances qui sont largement sous-évaluées lorsque les gens, pressés de sortir d'une relation dans laquelle ils se sentent mal, prennent la décision de se séparer. Ils se trouvent confrontés à des complications financières, des ruptures affectives répétées, sans parler des difficultés qui surgissent à l'adolescence des enfants.

La mésentente, la souffrance n'est pas une raison suffisante pour décider de se séparer selon vous ?

Dans ma pratique, j'applique le principe selon lequel ce sont les patients qui doivent démontrer au thérapeute, qu'au vu de leur vécu, ce n'est désormais plus viable de croire encore au couple. Avec moi, les gens doivent beaucoup se fatiguer pour me convaincre de ne plus croire au couple, car derrière un couple qui consulte il y a souvent une famille, et, personnellement, j'ai, même *in absentia*, une contre-attitude de protection du groupe conjugal et familial. Même lorsque des couples, qui se disputent beaucoup, m'assurent



que pour les enfants il vaut mieux se séparer, ils doivent vraiment me convaincre, car mon expérience clinique ne m'amène pas à me réjouir et à m'exclamer: «Vive la famille monoparentale et les difficultés à l'adolescence!».

Quelle alternative à la séparation proposez-vous ?

Protéger le groupe ne signifie pas qu'il faut encourager le *statu quo* lorsque le groupe, tel qu'il fonctionne, est source de souffrance. Préserver le groupe va devoir aller de pair avec le fait d'entreprendre un travail pour modifier ses interactions destructives.

Il faut permettre au groupe de mûrir, d'évoluer ?

Oui, et pour un thérapeute systémicien, la croissance n'est pas contre le groupe, elle est dans le groupe. Le groupe est une aide au développement et à l'affirmation de soi parce qu'il permet de sécuriser les individus tout en leur permettant de chercher leur juste place. L'enjeu est d'apprendre à s'affirmer suffisamment tout en maintenant les liens au groupe. Et ce n'est que dans les rares situations où le groupe empêche réellement le développement personnel qu'il faut suggérer de le quitter ou de le dissoudre. Hélas, notre société encourage à l'excès la dissolution des groupes pour favoriser le développement personnel, mais, finalement, réussit surtout à fragiliser des individus qui se retrouvent dans une grande solitude... en guise d'épanouissement!

La préservation du groupe peut justifier de choisir un thérapeute d'obédience systémique plutôt qu'un autre ?

L'école a moins d'importance que la capacité d'attachement du thérapeute qui va offrir à son tour au patient une expérience d'attachement sécurisée, favorisant la construction de relations apaisées et stables. Un autre critère de choix est indéniablement l'expérience, même si l'enthousiasme et la grande bienveillance des jeunes thérapeutes peuvent compenser le manque d'expérience. Je parle d'expérience, si je puis dire!

Quel est le principal bonus de l'expérience ?

Très régulièrement le thérapeute est déstabilisé par les mouvements du patient -idéalisation, hostilité, tentatives de reproduction de schémas relationnels aliénants, etc... Un thérapeute expérimenté est davantage à l'abri du risque de se noyer en attendant de retrouver ses repères; il est capable de continuer de fonctionner malgré la déstabilisation et retombe toujours sur ses pieds. C'est l'expérience qui lui confère cette confiance. Son aplomb, son sentiment de sécurité de base lui permettent de continuer à faire du *small talk*, aimablement, en attendant de voir ce qu'il pourra faire du «matériel» qui lui est présenté. Il accompagne le patient, même s'il ne sait pas encore où il va. L'expérience lui confère la confiance que bientôt il retrouvera le cap.

On peut parfois choisir un thérapeute en fonction de critères tels que sa renommée ou son appartenance à

un courant particulier. Mais si le ressenti dans la relation avec ce thérapeute-là, aussi bon soit-il, n'est pas agréable, faut-il persévérer ou est-ce une erreur ?

Il peut y avoir une mauvaise et bonne utilisation de cette persévérance. La mauvaise utilisation est de rester auprès de quelqu'un avec qui on sait au fond que ça ne colle pas alors que ça pourrait mieux se passer avec quelqu'un d'autre - dans ce cas-là c'est plutôt la «névrose scrupuleuse à l'ancienne». La bonne utilisation de cette persévérance, en revanche, concerne les gens qui souffrent de troubles de la personnalité, qui ont déjà consulté de nombreux thérapeutes et ont compris, qu'à un moment donné, il fallait qu'ils restent auprès d'un thérapeute. Ils ont compris que pour bouger dans le processus thérapeutique, il fallait passer outre l'attente d'être tout le temps bien, aimé, sécurisé, et supporter de passer, jusqu'à un certain point, par des phases d'inconfort et de remise en question. Dans ces cas-là ne pas changer de thérapeute sans arrêt est salvateur.

Comment choisir son thérapeute finalement, certains critères étant quand même difficiles, pour ne pas dire impossibles à vérifier comme, par exemple, son modèle infantile d'attachement ?

D'une manière générale, il est préférable de choisir un ou une thérapeute recommandé(e) par un proche l'ayant consulté(e) et pouvant témoigner d'un bon lien et d'un bon travail effectué avec lui ou elle.

Tout simplement ■



**Pierre-Alain
CORAJOD**
médiateur familial

Le médiateur, co-créateur de solutions

Aujourd'hui, le terme médiation est utilisé par beaucoup de monde et dans de nombreuses activités: culturelle, civile, pénale, familiale, sportive, associative, commerciale, scolaire ou de voisinage. C'est dire que la société a compris l'intérêt de cet outil dans la gestion des conflits, mais qui pourrait se perdre dans ses multiples déclinaisons.

«La médiation, c'est l'art d'une création en commun. Tous les participants sont des artistes [...] qui investissent la créativité de leur être» comme l'écrivent Florence Studer et Marc Rosset, médiateurs romands dans leur livre «Médiation» paru en 2013. Et de poursuivre «Le tiers, un artiste artisan, met à leur disposition des outils et son expérience pour qu'ils puissent surmonter ces obstacles, transformer leurs angoisses en espoirs et les énergies du conflit en une source d'inattendus.»

Je trouve la notion d'artisan très intéressante, car elle implique que la médiation participe à la création de

quelque chose. Cet «objet», issu d'un différent ou d'un conflit, *a priori* péjorant la vie d'au moins deux personnes, tend à quelque chose de nouveau. Pour un médiateur, offrir de sa créativité, de son être, de sa curiosité pour permettre un renouveau est évidemment une source de motivation très forte. Mais il faut bien comprendre que s'il participe à sa création, le médiateur n'est pas un donneur de solutions toutes faites, de projets «clé en main». Tout l'art de la médiation est de permettre aux médiés de trouver en eux des ouvertures. Et rien que pour cela, un processus de médiation ne s'improvise pas. Chaque élément a son importance: de la préparation de la salle à la posture du médiateur, en passant par la clarification du cadre ou de la gestion du temps. Tous ces éléments sont autant de techniques apprises comme un musicien travaille son doigté ou le solfège. Dans l'idéal rien n'est laissé au hasard... excepté l'issue de la médiation qui appartient aux médiés. Sauf que l'idéal

est une aspiration et que, comme les médiés, le médiateur vit avec ses émotions et ses peurs. Eh oui, la médiation est une rencontre d'humains et travailler avec l'humain exige du soin. C'est pourquoi la qualité de la formation est importante. Un médiateur familial doit avant tout être une personne formée et si possible reconnue par des organes fédérateurs cantonaux ou nationaux.

Une rencontre de qualité passe donc par un savoir-faire et un savoir-être du professionnel. Le savoir-faire, ce sont tous les outils et techniques de reformulation, de silence habité, d'humour maîtrisé (car il peut y avoir de l'humour, même dans un contexte conflictuel) ou encore de la garantie d'un cadre sécurisant, neutre et confidentiel, par exemple. Le savoir-être est cette prédisposition à l'accueil de l'autre, à l'empathie, à l'écoute. C'est ce qui est inné ou acquis avant la pratique de la médiation. Nous avons tous l'expérience d'enfants qui jouent un rôle apaisant dans un groupe ou l'un

1. «Trois amis en quête de sagesse», ANDRE Christophe, JOLLIEN Alexandre et RICARD Matthieu, Editions Allary, 2016



d'entre eux prend un rôle de confident, car pourvu d'une écoute de qualité. Ce n'est pas pour autant qu'ils seront bons thérapeutes ou médiateurs, mais ils ont en eux des atouts qui servent dans les métiers de l'aide.

Ainsi l'écoute est une qualité fondamentale. Au jour d'aujourd'hui, avoir une écoute sincère et profonde est très difficile. Nous sommes attirés par les sources de stimulations extérieures constantes et en particuliers les écrans. Avec ce devoir/besoin d'être connecté jour et nuit, nous modifions inexorablement le lien à l'autre.

Dans leur livre «Trois amis en quête de sagesse»¹, les auteurs livrent leur vision de l'écoute. Je trouve particulièrement explicite cette phrase du psychiatre Christophe André: «Des gens viennent nous voir (en consultation), ils commencent à parler, on

imagine à l'avance comment leurs phrases vont finir, ce qu'ils veulent nous dire, et on va leur donner des réponses qui peuvent être pertinentes, mais sans vraiment les avoir écoutés. On n'a cependant fait que la moitié du boulot, parce que, quand l'autre nous parle, il ne veut pas seulement obtenir des réponses, il veut sentir une présence, de la fraternité, de l'affection». Et Alexandre Jollien, philosophe, d'ajouter: «Trop souvent, sans écouter l'autre à fond, je ramène tout à moi, à mon histoire [...]. Affligeant réflexe qui nous pousse à balancer des «ça me rappelle ma belle-mère», «tu me fais penser à mon cousin...», «j'ai vécu la même chose, enfant», etc...». Eh oui, nous faisons tous la même chose, alors essayons de nous observer dans notre relation à l'autre et essayons d'écouter avec profondeur et lâcher-prise pour ne pas penser à la place de l'autre. En médiation, c'est tout l'enjeu. Permettre à des personnes en conflits de s'écouter et d'accepter qu'elles puissent

penser différemment. Voilà, l'objectif principal d'un processus. Le médiateur tiers est là pour restituer, reformuler, mettre des mots, quittancer les propos, faire exister le discours, le dialogue et l'écoute. Il s'agit avant tout d'une dialectique entre les émotions et les faits. «Je veux voir plus souvent mon enfant», dira l'un. «Je suis tellement blessé» dira l'autre. En règle générale, plus le conflit est dense, plus les émotions sont profondément ancrées en nous. Cela veut dire aussi que la médiation a d'autant plus de sens qu'elle permet aux médiés de tenter de dénouer les écueils qui polluent leur relation. Face à la complexité d'une situation, nous avons parfois tendance à déléguer pour éviter de dépenser une énergie conséquente. On le voit dans les cas de divorce lorsque la recherche de solutions est confiée à d'autres, comme les avocats (cf. page 16, interview de Sylvie Wegelin concernant la médiation et le monde juridique).

La médiation est donc un lieu d'écoute, d'échange, de don de soi (pour les médiés mais aussi pour le médiateur). Il s'agit d'un processus «sur-mesure» capable de se modeler, s'adapter, se modifier. Le processus est certes «sur-mesure», mais la technique ne l'est pas. Que l'on soit en rencontre préliminaire à deux ou en séance à trois ou plus, le médiateur fait œuvre de la même technique d'artisan. Il permet de rendre visible les différences et de reconnaître les ressemblances afin que cela soit suffisamment acceptable pour que les parties trouvent d'elles-mêmes des solutions ■





INVITÉE

Sylvie WEGELIN

**Médiatrice familiale
Anciennement
juge civile, juge des
tutelles et juge pénale
au Tribunal de
Première Instance**



Propos
recueillis par
**Pierre-Alain
CORAJOD**
médiateur familial

A Genève, une question très actuelle est la collaboration entre la justice et la médiation. De nombreuses réflexions sont menées sur ce sujet, sans vraiment trouver de solution idéale pour faciliter cette collaboration compliquée mais nécessaire. Par justice, il faut entendre les tribunaux et les avocats. Pour illustrer et comprendre ce tiraillement, nous avons rencontré Madame Sylvie Wegelin, qui a exercé durant 32 ans la profession de juge, plus particulièrement dans les domaines touchant à la famille et à la protection des mineurs.

Aujourd'hui, un couple qui décide de se séparer ou de divorcer peut rédiger une convention à l'amiable (via un médiateur ou internet par exemple) ou faire appel à un avocat.

Quelles sont les différences entre une approche judiciaire et la médiation?

L'approche judiciaire règle le litige dans une logique de combat. Le mot «adversaire», souvent utilisé dans les procédures illustre bien cela. Avant tout, l'avocat connaît le droit. Il est mandaté pour aborder le conflit en retenant la seule version des faits de son client et en cherchant des solutions par l'application de la loi. Juges et avocats se préoccupent peu du vécu relationnel et émotionnel des parties au procès. Le jugement rendu donne une solution au litige, mais ne résout pas les conflits personnels, les malentendus et les rancœurs liées au sentiment que la décision rendue est injuste. La médiation s'appuie, au contraire, sur la participation active des personnes pour que celles-ci comprennent l'origine de leur conflit, expriment avec le concours du médiateur leurs demandes, leurs valeurs et leurs besoins et trouvent ainsi, par leurs propres réflexions, les solutions qui leur conviennent. Le médiateur favorise la communication

et l'intercompréhension entre les parties.

Dans ce sens, le Québec montre l'exemple.

Depuis une vingtaine d'années, le barreau et le monde judiciaire, de concert avec les milieux politiques, se sont préoccupés de faciliter l'accès à la justice en recourant à des modes amiables de règlements des litiges. L'objectif était, d'une part, de diminuer les coûts de la justice (aujourd'hui une heure chez un avocat genevois coûte en moyenne CH 450.- contre CHF 60.- à CHF 250.- pour 1h30 de médiation à Couple et Famille). Par ailleurs, les milieux judiciaires ont pris conscience que le règlement des conflits devait s'axer sur davantage de communication et de compréhension des intérêts des parties, plutôt que la seule évaluation de leurs positions respectives. Il convenait ainsi de sortir de la logique du duel judiciaire pour donner aux parties l'opportunité de trouver elles-mêmes les réponses à leur conflit en recherchant les bases d'un accord durable et acceptable pour tous.



Pour que la médiation se démocratise, ne semble-t-il pas important que les milieux juridiques adhèrent à cette alternative de résolution des conflits ?

Oui, si la médiation s'est rapidement implantée au Québec, c'est grâce à la participation soutenue des avocats qui ont compris que la défense des intérêts de leurs clients ne se limitait pas à prendre en compte leurs besoins matériels, mais impliquait de regarder la dimension psychologique importante dans tout conflit (besoins affectifs, relationnels, valeurs culturelles ou personnelles, besoin réciproque d'être entendu). La volonté des autorités politiques, un cadre législatif favorable à la médiation et un engagement des juges et des avocats ont permis à la médiation d'entrer par la grande porte du Palais de justice au Québec.

Dans le cadre de votre travail de diplômé en médiation familiale, vous constatez que les juges à Genève sont de plus en plus sensibilisés à

la médiation, en particulier dans les situations qui impliquent des relations durables (famille, succession, voisinage).

Les juges n'ont toutefois pas les moyens de contraindre les parties à tenter cette démarche. La procédure ne leur permet que de conseiller, voire exhorter, les plaideurs à rechercher des solutions amiables à leur conflit. Malheureusement et trop souvent, ce sont les avocats qui déconseillent à leurs clients de tenter la médiation proposée par le juge, souvent par crainte d'être mis à l'écart du dossier. C'est oublier que le rôle des avocats en médiation, comme en justice, est essentiel pour conseiller et assister le client dans la recherche active de solutions tenant compte de tous les paramètres du conflit. Les avocats doivent être intégrés au processus de médiation et non pas regardés comme des rivaux ou des adversaires. C'est également oublier que les codes de déontologie des avocats encouragent le recours à toute solution transactionnelle pour mettre fin au contentieux.

Nous rencontrons des parties épuisées par leurs démarches de séparation. Y voyez-vous une conséquence dans le processus ?

Le combat juridique épuise les parties, psychologiquement et matériellement. Les justiciables et leurs proches (les enfants, les grands-parents, les amis) vivent dans le stress, les émotions négatives et un sentiment d'insécurité. Les coûts liés au procès sont souvent très lourds (honoraires d'avocats, frais de justice, indemnités de témoins, frais d'expertise). C'est parfois ce constat d'échec et un épuisement partagé par les deux parties qui donnent une ouverture pour tenter une médiation en laissant le combat de côté.

Selon vous, la médiation mène à l'intériorité ?

Le processus de médiation aide à déconstruire progressivement la relation conjugale plutôt que la détruire. Chacun est invité à prendre sa part de responsabilité dans le conflit pour inventer les modalités d'une nouvelle relation et négocier des arrangements plus créatifs et plus satisfaisants que le seul recours à la loi ■

CITATION

**Quand l'amour-propre entre en conflit avec l'amour,
ce dernier n'est jamais sûr de gagner.**

Jacques Salomé

La vie à chaque instant (2012)



Geneviève Valla-Chevalley

Conseillère conjugale et familiale
(formation EPE Paris en 1986), également
diplômée en psychologie et en histoire
(licences et maîtrises) ainsi qu'en
médiation.

Le conseil conjugal et familial Repères historiques, institutionnels et cliniques

Editions Erès, 2009

**Je vais mal, mon couple va mal, mes relations
avec un de mes enfants vont mal...**

*Déjà s'avouer cela c'est douloureux,
mais c'est un premier pas.*

*Faire le pas suivant, à savoir aller consulter,
est difficile avec notamment cette interrogation:
«à quelle sauce vais-je être mangé ?»*

Alors il y a ce petit livre (160 pages) qui dit tout ou presque sur le conseil conjugal.

L'ouvrage de Madame Valla-Chevalley est construit comme un manuel théorique et pratique. Il présente les évolutions historiques, les enjeux sociétaux et les cadres d'exercices professionnels, ainsi que les problématiques spécifiques de ce travail auprès des familles, des couples et des adolescents.

Selon les chapitres, il s'adresse aussi bien aux professionnels qu'aux personnes qui vont consulter ou qui envisagent de consulter. Il est facile à lire et, me semble-t-il, assez clair. Beaucoup devraient y trouver des réponses.

La partie qui m'a le plus intéressée, moi qui ne suis pas une professionnelle, est celle concernant les entretiens. Tout y passe, le rôle du conseiller, l'accueil, l'agencement des lieux, les fréquences des consultations, leur durée, mais aussi l'attente de ceux qui viennent consulter, ou comment se passe une consultation, etc.

Et puis, il y a des mots qui interpellent comme «*la neutralité bienveillante*». Ainsi le conseiller ne prend pas partie, ne juge pas. Ou encore, «*ne pas faire mal*», et «*pas de conseil*».

Je crois que ceux qui envisagent de consulter y trouveront assez d'informations pour savoir ce qui les attend. Ils peuvent aussi se faire une idée de ce que doit ou peut leur apporter le conseiller.

Et surtout j'apprécie la conclusion de ce chapitre :

«Ainsi, le premier pas pour le conseiller conjugal et familial est d'accueillir. L'accueil est moins celui d'une demande construite que d'un sujet, afin de faciliter l'amorce d'élaboration de ce qui est demandé, attendu, imaginé, désiré.»

Voilà qui devrait rassurer ceux qui hésitent.



Odile Tardieu
Présidente



L'illustr'artiste de
LA GAZETTE

**FANNY
BOCQUET**



www.fannyb.artblog.fr
Illustrations.fanny bocquet

Couple et Famille vous propose

Consultation conjugale

Consultation familiale

Consultation parentale

Médiation familiale

Médiation parents-ados

Rue du Roveray 16 - 1207 GENEVE

022.736.14.55

sur rendez-vous

info@coupleetfamille.ch

Vous souhaitez soutenir notre association?

**Nous serons heureux de recevoir vos dons sur notre
CCP 12-10967-2**

Vous souhaitez devenir membre de notre association?

Cotisation annuelle:

Fr. 40,- par personne / Fr. 80,- pour les personnes morales et les associations

Retrouvez tous les articles de **LA GAZETTE** sur notre site

www.coupleetfamille.ch

<http://www.facebook.com/coupleetfamille>



PROCHAIN
NUMÉRO
décembre
2016



Couple et Famille remercie tous ceux qui soutiennent l'association, que ce soit par des dons, leur amitié ou de la publicité autour d'eux.